



A la Une ...

GALETTE DES ROIS DES ANCIENS

Comme chaque année, le CCAS a organisé la traditionnelle et incontournable galette des anciens pour cette fête de l'Épiphanie 2014, le samedi 11 janvier dernier.

Monsieur le Maire, Président du CCAS, a souhaité la bienvenue à l'assemblée et dit tout le plaisir de l'ensemble des membres du CCAS d'organiser et de participer à ce bon moment de convivialité. Il a également souligné que tous ces moments de rencontre, parenthèse ô combien sympathique dans notre société actuelle, sont appréciés et bienvenus.

140 Villejustiennes et Villejustiens se sont réunis pour vivre un moment riche en amitié autour d'une galette des Rois servie tiède, accompagnée d'une coupe de glace rafraîchissante et de chocolats ainsi qu'une coupe de champagne toujours prisée, pendant qu'une animation musicale fit danser les nombreux amateurs jusqu'en début de soirée, entrecoupée de l'habituelle tombola afin de gâter l'ensemble de nos participants.

Afin de clôturer ce bel après-midi de détente, une fleur a été offerte à toutes les dames présentes et une boîte de chocolats à tous les messieurs présents au moment de leur départ.

Amitié, convivialité, fraternité, voilà des mots qui sonnent bien au cours de ces rassemblements organisés par le CCAS ; ils sont le gage et l'indispensable ingrédient d'une société meilleure et plus fraternelle.



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 8
Cadre de vie	9 à 10
Associations	11 à 15
Infos pratiques	16



SERVICE SCOLAIRE INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2014/2015

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant la période du 03 au 29 mars 2014

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

- Enfants nés en 2011 (première inscription)
- Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :

- Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



Se présenter en mairie au Service Scolaire (Madame COGNEVILLE) muni des documents suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro d'allocation familiale
- . formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.mairie-villejust.fr

Prendre ensuite rendez-vous avec :

- Madame RODRIGUEZ, Directrice de l'école maternelle : 01.60.14.46.71

Et/ou

- Madame BEDOUT, Directrice de l'école élémentaire : 01.69.31.55.22

ENFANTS DEJA INSCRITS

Pour faciliter vos démarches d'inscription, seul le nouveau formulaire d'inscription est à remplir (ce formulaire devra être impérativement rempli chaque année avant la rentrée scolaire)

Ce formulaire est à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet

www.mairie-villejust.fr



Pour plus de renseignements,
contacter Madame COGNEVILLE au 01.69.31.74.42.



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2014

Après un peu plus de trois ans de procédure, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est arrivée à son terme.

Le dossier de PLU a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 par 12 voix pour et 5 abstentions.

Cette révision était nécessaire, car d'une part, le document d'urbanisme actuel (le POS), n'était plus adapté aux enjeux de la commune, d'autre part, il avait besoin d'être mis en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur, notamment avec la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU), modifiée et complétée par d'autres lois.

En effet, notre POS date de décembre 1987. Il a été révisé entièrement en 1999 et a aussi subi plusieurs modifications.

Depuis décembre 2000, les documents d'urbanisme ne s'appellent plus POS, mais PLU. Il n'y a évidemment pas que l'appellation qui change puisque le contenu l'est également (voir Villejust Informations - Edition spéciale du mois de janvier dernier consacrée au PLU).

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois ainsi que d'une publication dans les annonces légales du journal « *Le Républicain* » du 06 février 2014.

Dans la mesure où le territoire communal n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la procédure administrative impose un délai d'un mois après transmission du dossier à la Sous-Préfecture, afin que le Préfet valide le PLU approuvé.

Ce n'est qu'après ce contrôle du Préfet que le PLU sera applicable concrètement à toute demande d'autorisation d'urbanisme (dans le courant du mois de mars).

Cependant, vous pouvez d'ores et déjà consulter le dossier de PLU en mairie, au service urbanisme aux jours et heures d'ouverture de ce service.

L'élaboration d'un PLU n'est pas l'exercice le plus facile pour une municipalité. A travers ce document, ce sont les besoins en matière de logement, de transport, de développement économique, de préservation d'espaces naturels, de qualité de vie qui doivent être anticipés pour répondre à des questions fondamentales pour l'avenir de Villejust. De plus, la procédure a été assez longue puisqu'il a fallu aussi prendre en compte la particularité de notre commune qui est très atypique.

Aujourd'hui Villejust dispose d'un document d'urbanisme actualisé qui lui permettra d'entrer dans une nouvelle phase de son développement et de faire face aux nouveaux défis qui se présentent à elle.

L'approbation du PLU va permettre de continuer à travailler sur l'urbanisation, avec le plus grand respect de la propriété, **en toute impartialité**, sans regarder qui en est le propriétaire.

L'urbanisation d'une commune doit se faire dans le cadre d'un plan d'ensemble et **dans l'intérêt général**.

Cette décision va aussi permettre à la commune de présenter un dossier sur la construction de logements sociaux.

Ce dossier doit être validé avant la fin de l'année 2014 afin que la commune ne soit pas mise en carence par le Préfet.

La municipalité y travaille depuis quelques mois, mais elle ne doit pas fléchir, même dans cette période peu propice.

ECHEANCES ELECTORALES 2014

RAPPEL :1/ DATES A RETENIR

Municipales : 23 et 30 mars 2014

Européennes : 25 mai 2014

2/ DEUX BUREAUX DE VOTE DEPUIS 2012

- . Mairie
- . Espace Communal des Coudrayes



Votre lieu de vote est indiqué sur votre carte d'électeur (voir tableau ci-dessous)

BUREAU 1 MAIRIE (bureau centralisateur)	BUREAU 2 ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
Bas Villevents (chemin des)	CD 35
Bois Courtin (rue du)	CR 15 Hauts Villevents (chemin des)
Bois des Vignes (rue du)	Catalpas (allée des)
CD 118	Coudrayes (chemin des)
CR1 Hauts Villevents (chemin des) - impair	Courtaboeuf (chemin de)
CR15	Deux Lacs (avenue des)
Casseaux (chemin des)	Fretay (chemin de)
Chemin Vert (rue du)	Fretay (rue de)
Clôtinet (chemin du)	Grand Vivier (chemin du)
Fretay (rue de)	Grand Vivier (rue du)
Place de l'Eglise	Grande Rue (hameau de Fretay)
Léon Marinier (rue)	Grande Rue (hameau de La Poitevine)
Mairie (rue de la)	Hauts Villevents (chemin des) - pair
Nozay (route de)	Indes (avenue des)
Orsay (rue d')	Jardins (impasse des)
Pavillons (rue des)	Lionel Terray (rue)
Poupardière (rue de la)	Londres (rue de)
Rocher (chemin du)	Marcel Rebuffat (place)
Saulx (rue de)	Messe (chemin de la)
Villebon (route de)	Montlhéry (roue de) - RN446
Domaine de Villejust (rue de la Poupardière)	Pommiers (allée des)
Le Haut des Vignes (rue Léon Marinier)	Prés (chemin des)
La Haute Poupardière (Route de Nozay)	Réunion (rue de la)
Le Clos des Erables (rue des Pavillons)	Ruelle (impasse de la)
	Trois Ormes (chemin des)
	Tropiques (avenue des)
	Villejust (rue de)
	Villiers (chemin de)
	Le Hameau des Coudrayes (chemin de Courtaboeuf)



ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS MODE D'EMPLOI

CE QUI CHANGE EN MARS 2014

Fiche pratique

- En mars 2014, dans toutes les communes, nous allons élire nos conseillers municipaux pour 6 ans.
- Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.
- Dans les communes de 1.000 habitants et plus, comme VILLEJUST, nous élirons, en même temps, nos conseillers communautaires.
- Les conseillers communautaires représenteront notre village au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne

Pour les communes
de 1.000 à 3.499 habitants
comme VILLEJUST,
le mode de scrutin change

- Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire, comme lors des élections municipales de 2008, mais au scrutin proportionnel de liste bloquée respectant la parité : *19 candidat(e)s pour notre village.*
- Contrairement aux précédentes élections municipales dans notre village, vous ne pourrez plus désormais, ni ajouter de noms, ni en raturer.
- Si vous le faites, votre bulletin de vote sera déclaré nul.
- Vous voterez donc en faveur d'une liste que vous ne pourrez pas modifier.
- Le raturage et le panachage ne seront donc plus autorisés.
- Vous élirez également vos conseillers communautaires : *2 pour notre village, mais 3 candidat(e)s par liste (qui respectera également la parité).*
- Au moment du vote vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote par liste candidate, mais y figureront deux listes distinctes.
- Ce bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.
- Les candidats au siège de conseiller communautaire seront obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.
- Vous ne voterez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pourrez pas séparer.
- *Pour toutes les élections, et quelle que soit la taille de la commune, il faudra également présenter désormais une pièce d'identité pour pouvoir voter (cette obligation existait déjà auparavant, mais pour les communes de 3.500 habitants et plus).*

En résumé :

Les 23 et 30 mars prochains

- Changement de mode de scrutin dans notre village
- Déclaration de candidature obligatoire en Sous-préfecture
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Parité des listes obligatoire
- Élection simultanée des conseillers communautaires
- Un bulletin de vote comportant deux listes distinctes
- Interdiction du raturage et du panachage
- Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter

LE CENTRE EQUESTRE « WESTERN » L'ECURIE DU BOIS COURTIN



« L'Ecurie du Bois Courtin » est un centre d'équitation classique et western, qui devrait ouvrir ses portes au printemps 2014.

Gwenolé BOUROUT, responsable du centre équestre et moniteur, enseigne l'équitation Western dans une ambiance conviviale et détendue, avec sa cavalerie de 24 chevaux.

L'équitation Western est adaptée à tous, petits et grands, débutants ou confirmés et se définit par l'harmonie « Homme-Cheval ».

Grâce au mental exceptionnel des chevaux dressés « Western », vos enfants et vous-mêmes pourrez vous faire plaisir en balade et même en compétition.

Alors n'hésitez plus, rendez-vous donc au printemps, Route de Villebon à « L'Ecurie du Bois Courtin » vous y serez accueilli chaleureusement par **Gwenolé BOUROUT**, son épouse et leur équipe au dynamisme débordant.

Monsieur BOUROUT est d'ores et déjà à votre écoute et vous pouvez donc le contacter pour toute information au **06.58.06.80.82**

COURRIER ANONYME ADRESSE EN MAIRIE

Un courrier anonyme a été reçu en mairie en date du 13 janvier dernier.

Monsieur le Maire tient à préciser que la route en question est une Départementale et **ne fait donc pas partie de la gestion communale**.

De plus, dans le cadre du développement durable et de l'économie d'énergie, l'orientation concernant l'éclairage public sur les voiries départementales est dirigée sur une diminution des coûts plutôt que sur de nouvelles dépenses.

Monsieur le Maire souhaite que la personne ayant écrit ce mot se manifeste afin qu'il puisse lui donner des réponses plus explicites en contactant le Cabinet du Maire au **01.69.31.74.41**



Bonjour



N'avez vous pas l'impression de vous moquer de NOUS!!
La descente de Villejust à Saulx n'est pas ECLAIRÉE et on ne gèle pas avec les téléphones portables!!

Vous devez voir pour faire AVANCER le choses de la lumière c'est TROP dangereux



SECHERESSE 2009 NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SINISTRES

Vous avez été victimes de désordres tels que des fissures et des affaissements, qui ont atteint votre habitation du fait de la sécheresse qui a sévi sur le territoire de notre commune pendant l'été 2009.

Soucieux de défendre vos intérêts nous avons déposé auprès de la Préfecture de l'ESSONNE, conformément à la réglementation en vigueur, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} au 31 août 2009.

Or, la commune s'était vu notifier un arrêté interministériel en date du 13 décembre 2010 portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les services de la Commune se sont, par conséquent, mobilisés pour défendre les intérêts des Villejustiens et Villejustiennes.

Nous avons, notamment, sollicité du Ministre de l'Intérieur, par la voie d'un recours gracieux, qu'il procède au retrait de cet arrêté du 13 décembre 2010, et qu'il reconnaisse la sécheresse 2009 comme constituant une catastrophe naturelle sur le territoire communal.

Une décision de refus nous a été opposée, que nous avons déféré à la censure du Tribunal administratif de Versailles, aux termes d'un recours en annulation.

Nous avons également sollicité, tant du Ministre de l'Intérieur, que des services de METEO FRANCE, la communication de plusieurs pièces de nature à étayer notre argumentation.

Les documents qui nous ont été fournis, et qui permettent d'établir que les ministres se sont fondés sur des critères, quelque peu, arbitraires pour refuser de nous reconnaître l'état de catastrophe naturelle ont été communiqués à la juridiction saisie par notre avocat.

Le 29 juillet 2013, le Tribunal administratif de Versailles a rejeté notre requête, en considérant, notamment, que les critères mis en œuvre par le ministre n'étaient pas arbitraires, aux motifs des plus contestables, que la nature du sol de Villejust ne devait pas être pris en compte, de même que la nature des dommages apparus sur certaines de vos habitations.

Dans ces conditions, nous avons décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Versailles.

.../...



**SECHERESSE 2009 (suite)
NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SINISTRES**

Cette requête en appel a été déposée le 30 septembre dernier.

Il convient donc, désormais, d'attendre que la procédure se poursuive devant cette juridiction.

Pour mémoire, selon votre situation, voici quelle doit être votre démarche :

si vous n'avez pas encore saisi un assureur, il convient de n'entreprendre aucune action en ce sens dans l'attente de l'issue du contentieux ; dans l'hypothèse où la procédure contentieuse engagée par la commune aurait une issue favorable, je vous informerai alors de la manière dont votre assureur devra être saisi,

si vous avez d'ores et déjà actionné votre assureur, il importe que vous soyez particulièrement vigilant, afin de ne pas vous voir opposer la prescription biennale qui s'applique à tout contrat d'assurances ; vous devez impérativement, à compter de la date de la première saisine de votre assurance, avant l'expiration d'un délai de 2 ans, envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre assurance, afin de réitérer votre demande d'indemnisation. Cette lettre devra être réceptionnée avant l'expiration du délai de deux ans ; cette démarche devra être renouvelée tous les 2 ans,

si votre construction ne peut pas demeurer en l'état, et que vous devez engager des travaux, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'un simple témoignage sur l'état de votre maison, ou un constat d'huissier ne seront pas suffisants pour justifier l'origine des désordres et l'état de votre habitation avant travaux ; dans cette hypothèse, vous devez faire intervenir un **expert**. Cette démarche sera la plus protectrice de vos intérêts. Il pourrait être utile, afin de mutualiser le coût de l'expertise de regrouper l'ensemble des habitants dans votre situation, en le sollicitant de manière groupée. Il sera impératif que l'expert mène ses opérations de manière contradictoire, c'est-à-dire en présence de votre assurance.

Vos Elus demeurent donc mobilisés pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations sur ces démarches.

Je ne manquerai pas, enfin, de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Le Maire,
Serge Plumerand



ENVIRONNEMENT : E² ET SOLICITES RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT ET PROPOSENT DE NOUVELLES ACTIONS

En Janvier 2011, Europ'Essonne et Solicités s'associaient pour aider les habitants du territoire dans leur maîtrise énergétique. En 2014, ce partenariat continue et se renforce pour vous apporter toujours plus de services.

Lors des permanences INFO ENERGIE, qui sont renouvelées en 2014, le Conseiller Info Énergie répond à vos questions et vous apporte des conseils pratiques, neutres et gratuits. Depuis les premiers renseignements jusqu'à l'examen de vos devis, il vous accompagne dans les différentes étapes de votre projet.

Fort de ce succès, l'Espace Info Energie se développe et propose de nouvelles offres pour vous accompagner dans votre maîtrise énergétique : Aujourd'hui, ce sont des ateliers thématiques et des balades thermographiques qui vous sont proposés au sein de vos communes.

Ces actions peuvent vous aider au quotidien en adoptant de nouveaux gestes pour économiser l'énergie ou pour vous guider dans la réflexion à la réalisation de vos travaux d'isolation. L'objectif final étant de vous permettre une réduction de vos dépenses tout en améliorant votre confort.

Ces services sont ouverts à tous les particuliers et aux très petites entreprises du territoire. Europ'Essonne souhaite ainsi mieux vous informer et vous permettre d'agir mieux.

Attention, les inscriptions sont obligatoires auprès de Solicités (voir coordonnées ci-dessous).

Retrouvez sur le site www.europessonne.fr, toutes les actions menées par Europ'Essonne et Solicités :

Permanences du Conseiller Info Energie

Balades thermographiques (voir article de ce Villejust Informations page 10)

Ateliers thématiques :

VILLEJUST : "La renovation thermique"

Samedi 12 avril 2014 de 9h à 12h - Espace Communal des Coudrayes

Inscriptions obligatoires préalables auprès de Solicités

Renseignements Service Urbanisme - 01.69.31.74.46

urbanisme@mairie-villejust.fr

Pour être au plus proche de vos attentes, votre avis nous intéresse :

Remplissez le questionnaire en ligne en tapant le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1b71eqfMEy9uZXpUnbbQ-n1pD214daKGDGvEdKvje-bE/edit?usp=sharing>

POUR CONTACTER LE CONSEILLER INFO ENERGIE :

Paul SAUVAGE ou Steffie KERZULEC - Tous les jours sauf le mardi

01 69 56 50 33 ou eie@solicités.org



ENVIRONNEMENT : E² ET SOLICITES LANCENT LES BALADES THERMOGRAPHIQUES



**Attention !!! Balade initialement prévue le 13 février 2014
Reportée le samedi 15 mars de 8h15 à 11h15**

la thermographie aérienne est un outil de diagnostic qui permet de visualiser les déperditions de chaleur par les toits. La toiture représente jusqu'à 30% des déperditions de chaleur d'un bâtiment mal isolé. Ces cartes sont dorénavant accessibles depuis le portail SIG.

En février 2013, Europ'Essonne et l'association partenaire SoliCités initiaient les premières balades thermographiques du territoire. Fort de leur succès elles ont été renouvelées et se sont étendues sur tout le territoire.

L'objectif de ces balades est de réaliser des photographies à infra-rouge des façades des bâtiments et de créer alors une carte thermique affichant les niveaux de déperdition d'énergie. Lors de ces événements, les résultats sont également présentés.

L'interprétation des résultats n'est possible qu'à la suite d'une enquête rapide concernant la constitution et l'utilisation du bâtiment. A partir de l'échelle de couleur (de bleue à rouge), on peut ensuite déterminer l'intensité des déperditions de chaleur au niveau du toit et des façades.

Pour vous accompagner dans l'interprétation de ces cartes, des permanences tenues par les Conseillers Info-Energie de SoliCités vous sont proposées régulièrement sur tout le territoire.

Vous pourrez alors mieux réfléchir à la réalisation de travaux d'isolation, pour des gains sur la facture d'énergie, mais aussi en confort !

Europ'Essonne souhaite ainsi mieux vous informer et vous permettre d'agir mieux.

**Samedi 15 mars 2014, une balade thermographique sera organisée
de 8h15 à 11h15 dans les rues de VILLEJUST**

Accompagné d'un conseiller Info Energie, vous parcourez les rues de votre quartier afin de créer une carte thermique affichant les niveaux de déperdition d'énergie.

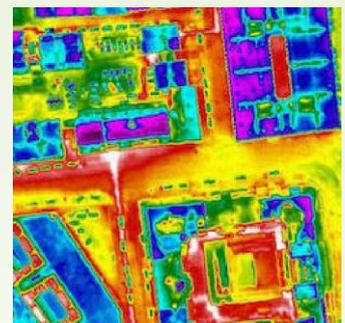
Ces prises de vues ainsi que les résultats de la thermographie aérienne qui seront présentés permettront au conseiller Info Energie de vous proposer des solutions pour améliorer la performance énergétique de votre habitation.

Le rendez-vous est donné à l'Espace Communal des Coudrayes.

Inscriptions obligatoires jusqu'au 7 mars (limitées à 20) auprès de SoliCités
Tél. : 01.69.56.50.33 - eie@solicites.org

Renseignements: Mairie de Villejust - Service Urbanisme
Tél. : 01 69.31.74.46 - urbanisme@mairie-villejust.fr

Si les inscriptions ne sont pas assez nombreuses, la balade sera annulée.





*La Clé de Sol vous propose
une nouvelle soirée 2 en 1*

Salle des Coudrayes

8 Février 2014 à 20h30

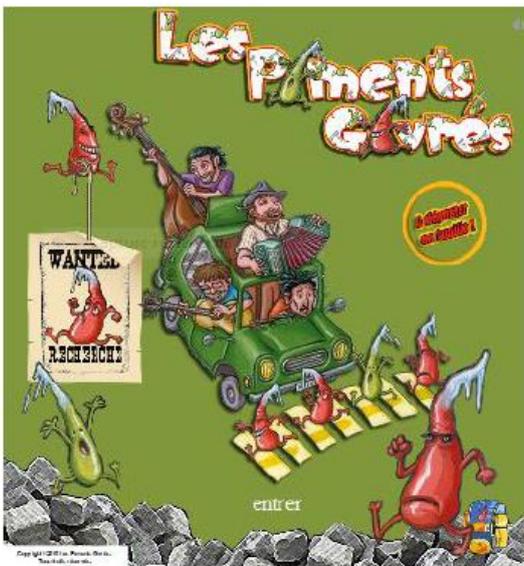
1^{ère} PARTIE

LES PAPAMS

Concert interactif !!!



2^{ème} PARTIE



Concert et voyage sur
Terre au départ de
Mars sur le thème du
respect de la planète

Adultes 12 € / - de 12 ans 6 € / Buvette sur place



*Les trois petites notes et
l'atelier latino vous proposent :*

MISA CRIOLLA



Eglise Saint Julien

22 mars 2014 à 20h30

Cette messe, créée en 1963, a été composée sur des thèmes populaires d'Amérique du Sud.

Avec la participation des Amis de saint Julien

Entrée gratuite / Participation libre

SUPER LOTO

Samedi 15 Mars

20h30 - Complexe sportif de la
Poupardière - Villejust



A GAGNER

**1 cave à vin
1 tassimo
1 smartphone**

1 cadre numérique, 1
caméscope, 1 lecteur
DVD, 1 TV LED (40cm),
1 crêpière, 1 appareil à
raclette, 1 fontaine à
chocolat, 1 polaroid, 1
GPS, 1 machine à pain

...

Ouverture des portes à 19h45



CCAS

REPAS DE PRINTEMPS DES ANCIENS 2014

Comme chaque année, le CCAS organise le repas de printemps des anciens pour les personnes âgées de 60 ans et +.

Il est prévu le dimanche 9 mars prochain à la salle des 2 Lacs.

Les invitations nominatives vous seront envoyées très prochainement.



REGARDS EN ARRIERE

Cette année, nous célébrerons le centenaire du début du premier conflit mondial, mais aussi les 70 ans de la libération de Villejust par les français de la 2^{ème} DB du général LECLERC.

Le monument aux Morts de Villejust, situé devant l'église du village, fut construit par l'architecte Muret de Palaiseau et honore, depuis 1921, la mémoire des victimes militaires et civiles tombées lors des deux conflits mondiaux.

Une seule femme est inscrite sur celui-ci, il s'agit de Jeanne ISTIN. Elle mourut le 16 juillet 1940 à Villejust, des suites des blessures qu'elle reçut lors du bombardement des colonnes de réfugiés dans la région d'Etampes en juin 1940.

Nous sommes à la recherche d'une photographie de cette personne afin d'en conserver le souvenir. Si vous en possédez une, pourriez-vous nous la prêter quelques jours pour nous permettre de la reproduire ?

Comme beaucoup, de nombreux Villejustiens et Villejustiennes quittèrent leurs maisons pour fuir l'arrivée des troupes allemandes. Certains perdirent un membre de leur famille sur les routes de l'Exode. Par exemple, nous savons qu'une tante se sacrifia pour sauver sa nièce de la mitraille allemande, d'autres s'enfuirent à pied jusqu'à la forêt de Chambord ... pour y être bombardés par les Allemands ! D'autres encore furent mitraillés ou bombardés sur les routes de l'Essonne ou du Loiret.

Notre association recherche des témoignages de cette période ou des documents l'illustrant. Nous recherchons également tout document illustrant la première guerre mondiale ou photographie des soldats Villejustiens ayant participé à ce conflit.

Vos souvenirs et votre aide seraient précieux pour nous permettre de garder vivante la mémoire de notre histoire.

Vous pouvez nous joindre au **06 62 76 88 75** ou par e-mail asso.villejust@free.fr

Thierry ETIENNE, Président de « Regards en arrière »



L'Association des Parents d'Élèves de Villejust a besoin de VOUS !

Les membres du bureau, vont cesser leur activité associative au sein de l'A.P.E. dès la fin de cette année scolaire, car ils n'auront plus d'enfants scolarisés à Villejust l'année prochaine.

Nous n'avons actuellement aucun volontaire pour renouveler le bureau, l'association serait alors dissoute. Nous recherchons donc des parents d'élèves pour continuer à gérer l'A.P.E, qui a pour but de faire le lien entre les écoles de Villejust, les parents d'élèves et les enfants.

Nous organisons également des événements pour donner à tous une occasion de se retrouver et partager un moment convivial :

Si vous êtes intéressé, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, soit via notre adresse électronique : apecvillejust@gmail.com soit en appelant **Mr DEMANGE Arnaud au 06.88.56.32.29.**

Si vous le désirez, vous pourrez participer à l'organisation des prochaines Villejustympiades, qui auront lieu le 25 mai 2014, et voir ainsi le fonctionnement de l'association.

Merci.

Les membres de l'Association des Parents d'Élèves de Villejust

www.apecvillejust.over-blog.com



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 3 février	St-Jean-de-Beauregard	avec Michèle
Lundi 10 février	Bruyères-le-Chatel	avec Michèle
Lundi 17 février	Viaduc des Fauvettes	avec Michèle
Lundi 24 février	Bords de l'Orge	avec Annick
Lundi 4 mars	St-Sulpice-de-Favière	avec Karen
Lundi 11 mars	Viltain	avec Michèle

Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com

Claudine LEGGIERI - Association Gymnastique Volontaire



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Retrouvez tous les DVD sur le site :

www.mairie-villejust.fr, rubrique Bibliothèque, sous-rubrique DVD

Voici quelques nouveautés DVD disponibles pendant quelques semaines :

10 jours en or	Duplicity	Max
7 psychopathes	Le guetteur	Perfect mothers
After earth	Insaississables	Punisher
Un chien croc bien	Jack Reacher	Star Trek into darkness
Colombiana	Lone Ranger	La terre outragée
Dernier rempart	Mains armées	Le territoire des loups

Associations

Pour la parution du n°400, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **28 février 2014**

Ramassage des encombrants

Vendredi 14 février 2014

Vendredi 14 mars 2014

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



Serge PLUMERAND

Sylvie ARMAND – BARBAZA

Michel LECOEUR

Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

Sauveur CONCORDIA

Didier MEZIERES

Maire

1ère Adjointe – Finances, Affaires scolaires

2ème Adjoint – Travaux, Voirie

3ème Adjointe – Jeunesse, Accueil de Loisirs

4ème Adjoint – Environnement, Espaces Verts

5ème Adjoint – Urbanisme

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet – 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr